

Monsieur Patrice LATRON
Préfet de La Réunion

6 rue des messageries
CS 51079
97404 SAINT-DENIS CEDEX

D2026/6243

Votre identifiant Région : 152659.1
(A rappeler dans toutes vos correspondances)
Affaire suivie par : Rémy DURAND
Direction de la Transition Écologique
Tél : 0262 48 72 01 – Mèl : remy.durand@cr-reunion.fr
V/REF : A2026/2957
N/REF : D2026/6243

Objet : Avis sur le projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC3) et le projet de décret associé.

Monsieur le Préfet,

Par courrier parvenu à mes services le 09 avril dernier, vous m'avez transmis pour avis le projet de décret relatif à la stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) accompagné d'une présentation résumée de celle-ci et du document expliquant comment les territoires ultramarins ont été pris en compte dans cette stratégie et je vous en remercie.

Bien que la SNBC 3 concerne l'ensemble du territoire national, il convient de souligner comme indiqué dans les documents que les budgets carbone, les objectifs sectoriels ainsi que les mesures et orientations de politiques publiques de la SNBC 3 ne sont pas prescriptifs pour notre territoire. Il appartiendra aux futurs documents de planification locaux d'assurer une territorialisation des orientations nationales adaptée aux enjeux locaux et articulée notamment avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) que nous avons conjointement mis en révision en décembre 2024.

Compte tenu de cet état de fait, je n'émet pas d'observation particulière sur le projet de décret en lui-même mais plutôt sur les conditions de prise en compte des territoires ultramarins (et de La Réunion en particulier) dans le projet de SNBC 3. À cet égard, il aurait été souhaitable que nos gouvernances locales en charge du climat (groupe régional d'expertise sur le climat de La Réunion) et de l'énergie (gouvernance énergie de La Réunion) aient eu l'occasion de se prononcer sur la SNBC 3. Malheureusement, dans le temps imparti que vous me laissez pour vous donner mon avis sur le projet de décret et le document associé (1 mois) je ne suis pas en mesure de provoquer cette concertation locale amont.

En premier lieu, je tiens à souligner que les outre-mer ne représentent que 3 % des émissions brutes nationales pour 4,1 % de part de population avec une baisse des émissions de 6 % en 2022 par rapport à 2010, ce qui montre qu'ils contribuent à leur échelle aux engagements internationaux pris par la France de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En particulier, La Réunion ne représente que 32 % des émissions nettes des outre-mer considérés pour 40 % de la population, ce qui témoigne de l'engagement de notre territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique dans laquelle je me suis personnellement engagée.

En particulier, en approuvant la PPE Réunion en 2022, nous avons placé notre île au premier rang des outre-mer dans le verdissement du mix électrique avec 92 % de pénétration des énergies renouvelables en 2024 en réduisant de 85 % le bilan carbone lié à la production électrique. Ainsi, les émissions directes de CO2 des réunionnais liées à leur consommation énergétique s'établissent à 3,12 tCO2/an en 2024 au premier rang des outre-mer. De même, en approuvant le plan régional de prévention et de gestion des déchets en 2024, j'ai fixé le cap de la réduction des émissions de GES dans le secteur des déchets avec une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés visée dès 2030 par rapport à 2010 et 65 % de réutilisation ou recyclage en 2035. Ainsi, l'objectif de réduire de 65 % la part d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés en 2024, à 10 % en 2035 contribuera à la diminution du stockage en décharge et des émissions de méthane associées comme proposé dans la SNBC 3.

Il ne s'agit là que d'une étape dans la mesure où les transports représentent encore 55% de consommation d'énergie fossile à La Réunion, contribuant à la forte dépendance énergétique de notre territoire située environ à 88 % depuis plus de 20 ans.

C'est pourquoi je souhaite accroître l'offre de transport collectif à La Réunion à travers le projet Réunion Express, résultat des États généraux de la mobilité et réduire d'autant le recours aux véhicules particuliers fortement carbonés. De même, il nous faut développer fortement les moyens de production d'énergies renouvelables locales (solaire, éolien terrestre, géothermie, éolien offshore, stockages décarbonés, bornes de recharge...) pour répondre aux besoins de mobilités électriques et au vecteur hydrogène s'agissant de la mobilité lourde.

Dans ce cadre, j'attire votre attention sur la nécessité d'assurer la cohérence la plus forte possible entre les hypothèses retenues dans la SNBC 3 pour notre territoire et celles qui ont été arrêtées conjointement entre l'État et la Région dans le cadre de l'étude en cours dite « Futurs énergétiques : La Réunion 2050 » actuellement réalisée par EDF SEI. On peut en effet voir que certaines hypothèses sont différentes (évolution de la demande d'électricité, hypothèses d'économies d'énergie dans le secteur résidentiel...). Dans la mesure où les premières simulations de mix électrique auront été réalisées au titre de cette étude, il conviendrait d'utiliser les résultats pour définir les projections de mix électrique à retenir au titre de la SNBC 3 pour le territoire de La Réunion.

À ce sujet, le document présentant la prise en compte des territoires ultramarins dans la SNBC 3 évoque un mix de la production électrique qui évolue avec le développement des énergies renouvelables, notamment thermiques (biomasse et biocarburants). Le document n'évoque pas le développement massif du photovoltaïque identifié dans la PPE, alors même que cette ressource est primordiale pour nos territoires, car elle permet de les rendre plus indépendants des importations de biomasse avec un impact bien plus positif sur la facture énergétique. De même, le recours à l'éolien terrestre et offshore n'est pas mentionné alors même qu'il doit pouvoir contribuer également aux objectifs d'autonomie énergétique bas carbone et de réduction de la facture énergétique. Il m'apparaît indispensable que ces ressources soient prises en compte dans la SNBC 3 pour le territoire de La Réunion, associées à des dispositifs de stockage décarbonés (STEP et H2).

Enfin, j'attire votre attention sur la rédaction de l'« Orientation Énergies Électricité n°4 » relative à la création d'une « Task force État » pour réaliser une étude « Futurs énergétiques 2050 outre-mer ». Cette étude a d'ores et déjà débuté à La Réunion et j'ai personnellement insisté pour que la Région en sa qualité de cheffe de file « Énergies » sur le territoire fasse partie du comité de pilotage de cette étude avec l'État, sans réponse à ce jour (cf. mon courrier au ministre du 27 août 2025 dont vous êtes en copie). Il est nécessaire que la « task force » évoquée dans cette orientation soit élargie aux collectivités locales compétentes en matière d'énergies dont la Région Réunion fait partie.

À travers la révision de la PPE en cours, j'espère mobiliser avec vous, l'ensemble des acteurs du territoire pour développer les projets nécessaires et réduire davantage nos émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance aux énergies fossiles importées.

Souhaitant une meilleure prise en compte de la contribution de nos territoires à la stratégie nationale bas carbone, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Hugnette BELLO